VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 24
DECLASSEMENT DE PARCELLES SUR LE SITE DE L'ESC ET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Dans le cadre du projet « Campus Trudaine 2021 », l'Ecole Supérieure de Commerce (ESC) a besoin d'étendre ses activités à proximité immédiate de ses locaux actuels. Le site du Boulevard Trudaine, notamment la parcelle HV 17 (1792 m²) occupée par la Maison des associations et la Maison des anciens combattants et propriété de la Ville de Clermont-Ferrand, permet de répondre à ce besoin.

La Ville est favorable à la mise à disposition de ce tènement foncier, afin de favoriser l'attractivité de l'ESC.

L'Ecole est déjà titulaire de 2 contrats courant jusqu'au 31 décembre 2030 pour :

- la parcelle HV 221 où fonctionne l'Ecole (6595 m²).

- la parcelle HV 220 sur laquelle était implanté un gymnase en structure légère qui n'existe plus (990 m²).

Afin de pérenniser l'activité de l'ESC dans ce nouveau cadre, il semble pertinent d'unifier les contrats en cours en un seul bail de forme emphytéotique intégrant ce nouveau tènement foncier pour une durée unifiée de 50 ans, ce qui fera l'objet d'une délibération spécifique lors d'un prochain conseil.

Préalablement à la mise en place de ce bail, la Ville doit procéder au déclassement du domaine public communal des parcelles concernées afin d'assurer la sécurité juridique du bail envisagé :

- parcelles HV 220 et HV 221 : déclassement des parcelles de fait, puisqu'elles ne sont plus affectées ni utilisées pour le service public, mais par l'ESC,

- parcelle HV 17 : déclassement par anticipation. Sa désaffectation ne pouvant être constatée avant le départ de tous les occupants, celle-ci sera donc constatée à la libération des locaux, soit au plus tard le 29 février 2020 et dans tous cas dans le respect du délai maximal prévu à l'article L2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- de constater la désaffectation des parcelles HV 220 et HV 221,

- de prononcer le déclassement de ces parcelles HV 220 et HV 221 du domaine public communal,

- de prononcer le déclassement par anticipation de la parcelle cadastrée HV 17 du domaine public communal et de constater sa désaffectation le 29 Février 2020 dans le respect des dispositions de l'article L2141-2 du CG3P,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

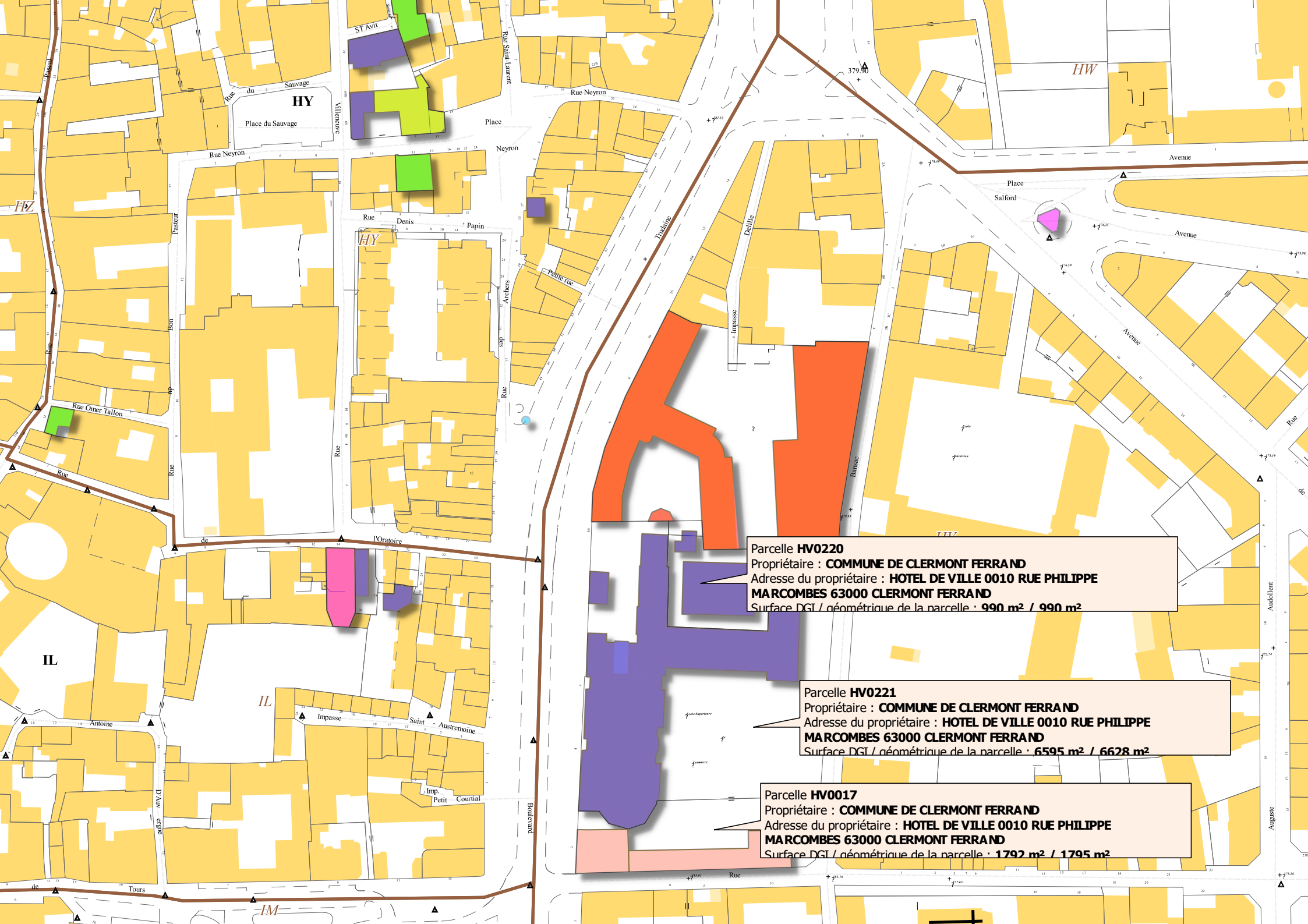
Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 DEC. 2019

P/ Le Maire,
l'Adjoint à l'Urbanisme

Grégory BERNARD


Parcelle **HV0220**
Propriétaire : **COMMUNE DE CLERMONT FERRAND**
Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE 0010 RUE PHILIPPE MARCOMBES 63000 CLERMONT FERRAND**
Surface DGI / géométrique de la parcelle : **990 m² / 990 m²**
Parcelle **HV0221**
Propriétaire : **COMMUNE DE CLERMONT FERRAND**
Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE 0010 RUE PHILIPPE MARCOMBES 63000 CLERMONT FERRAND**
Surface DGI / géométrique de la parcelle : **6595 m² / 6628 m²**
Parcelle **HV0017**
Propriétaire : **COMMUNE DE CLERMONT FERRAND**
Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE 0010 RUE PHILIPPE MARCOMBES 63000 CLERMONT FERRAND**
Surface DGI / géométrique de la parcelle : **1792 m² / 1795 m²**
HY
HZ
HW
IL
IM
Rue Neyron
Place du Sauvage
Rue du Sauvage
Rue Omer Tallon
Rue Denis Papin
Petite rue
Place Salford
Avenue
Rue de l'Oratoire
Impasse Saint-Austremoine
Imp. Petit Courtial
Rue Antoine D'Auvergne
Boulevard
Rue de Tours
Rue Saint-Laurent
Rue Pascal
Rue Pasteur
Rue Bonnabaud
Rue des Archers
Rue Tradaire
Rue Delille
Rue Bansac
Rue Audollent
Rue Auguste
379.90